

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **10 (1964)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON DE BERNE

L'AFFAIRE DU JURA

Nous publions chronologiquement les différents comptes rendus de presse concernant le problème jurassien, sans aucun commentaire. Mais nous autres, Suisses de France, sommes douloureusement touchés par ce problème qui, au lieu de trouver une solution dans l'esprit civique et patriotique que devrait avoir tout Suisse de chez nous, ne cesse de s'aggraver et de s'envenimer. (La Réd.).

LA QUESTION JURASSIENNE

Le « rassemblement jurassien » annonce la création d'une section neuchâteloise du « groupe béliet », mouvement de la jeunesse séparatiste. Cette section, présidée par M. Bernard Schaller, de Cressier, comprend aussi des adhérents de Bienne.

D'autre part, l'éditorial du « Jura libre » laisse entendre que les autorités fédérales, en refusant l'extradition de l'extrémiste Roger Watin, ont voulu manifester le déplaisir que leur causerait l'appui donné par certains milieux français à la cause des Jurassiens autonomistes.

COMMUNIQUE DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN

20 octobre.

Le Rassemblement jurassien communique :

Après les graves événements de ces derniers mois, on espérait que le Gouvernement bernois, à l'issue de ses délibérations sur la question jurassienne, ferait un geste de bonne volonté. En renonçant à l'attitude intransigeante adoptée dans son livre blanc du 7 novembre 1963, il eût rendu possible le dialogue proposé par MM. Wahlen et Von Moos.

Au lieu de faire, sur le plan politique, l'ouverture que l'on attendait de lui, le Gouvernement bernois persiste dans son erreur. Alors que seule une négociation sur un éventuel compromis aurait des chances d'avancer l'heure d'un règlement, le Conseil exécutif s'engage dans la voie sans issue des consultations-bluffs et des expertises juridiques commandées par lui. Il y a plusieurs années que d'éminents juristes ont traité de la question jurassienne. C'est mettre maintenant la charrue devant les bœufs que de revenir aux disputes de droit, alors qu'il est urgent de définir les grandes lignes d'une solution possible.

Le Gouvernement de Berne prouve sa volonté d'oppression en faisant comprendre par des phrases imprécises qu'il recherche le moyen de tourner la Constitution et de limiter les droits de la presse, des fonctionnaires, et la liberté d'association. En dépit des avertissements qui lui sont donnés dans tous les cantons, il n'a donc rien appris et poursuit, tête baissée, la mise en œuvre de sa politique catastrophique.

Enfin, la création d'un office cantonal « d'information » destiné à faire, aux frais des contribuables, une campagne de propagande hostile à l'indépendance du peuple jurassien constitue un nouvel acte de force à l'égard de la minorité ethnique du Jura. Celle-ci contribue fortement, par son travail, son économie prospère, à procurer au canton de Berne les ressources dont le Gouvernement assume la gestion. Utiliser d'une façon ou d'une autre l'argent des Jurassiens pour combattre leurs aspirations les plus sacrées, c'est une chose qu'il sera impossible de tolérer.

COMMUNIQUE DU COMITE JURASSIEN
DE VIGILANCE DEMOCRATIQUE

23 octobre.

Le Comité jurassien de vigilance démocratique communique :

Le Comité jurassien de vigilance démocratique a pris connaissance du communiqué du rassemblement séparatiste publié à l'issue des délibérations du Conseil exécutif traitant des rapports entre l'Etat de Berne et la partie jurassienne du canton.

Une fois de plus, il constate que les chefs des séparatistes ont le front de parler au nom de notre peuple, alors qu'ils ne représentent qu'une minorité toujours plus faible. Preuves : votations populaires du 5 juillet 1959 sur l'initiative du R.J. où les séparatistes furent battus par 16.354 pour contre 15.163 et par quatre districts contre trois. Votation du 27 mai 1962 à propos de trois nouvelles initiatives du R.J. où les séparatistes furent de nouveau battus trois fois et perdirent des milliers de voix.

Dans sa réplique au Gouvernement bernois, du 21 octobre 1964, le rassemblement séparatiste prétend faussement que l'attitude intransigeante du Conseil exécutif rend impossible le dialogue proposé par MM. Wahlen et Von Moos. Nous rappelons que c'est justement la campagne de presse du « Jura libre », l'attitude haineuse des dirigeants séparatistes des faits tels que le scandale des Rangiers qui constituent un important obstacle à toute discussion valable sur la « question » jurassienne et au retour du calme dans nos districts. On peut même penser que l'attitude et les méthodes séparatistes, délibérément violentes et négatives, compromettent déjà le travail de la députation jurassienne dont notre population attend beaucoup.

Bien que connaissant le vocabulaire et les procédés séparatistes, on ne peut que s'étonner du mépris qu'affiche le R.J. pour des expertises juridiques et le recours à une consultation populaire et démocratique. Cela ne fait aucun doute pour les observateurs, c'est parce que le Rassemblement séparatiste a peur d'une cinquième défaite qu'il qualifie par avance une votation de « consultation-bluff ».

A lire la dernière phrase du communiqué du Rassemblement Séparatiste, on s'aperçoit encore que la minorité extrémiste ignore totalement « les aspirations les plus sacrées » de

notre petit peuple, qui sont — faut-il le rappeler ? — : la tolérance entre tous les citoyens, le respect de l'esprit suisse et la paix dans nos vallées. Tout argent dépensé à ces fins, surtout s'il provient des contribuables jurassiens, sera bien utilisé.

ASSOCIATION DES JURASSIENS DE L'EXTERIEUR (SEPARATISTES)

(26 octobre)

L'Association des Jurassiens de l'extérieur communique :

A Lausanne, 25 personnes de différentes régions avaient été convoquées en assemblée constitutive des Bernois jurassiens de l'extérieur. L'idée réalisée par M. R.-A. Houriet, de Bex, aurait été suggérée par un conseiller d'Etat bernois du Jura au lendemain des Rangiers. Pendant deux heures, les orateurs, MM. Houriet, de Malleray, Ville de Saint-Imier, Houriet, se sont exprimés dans un langage qui provoqua la nausée de la majeure partie des personnes présentes. Il n'y eut dans toutes ces péroraisons que de la haine envers les Jurassiens, des mensonges et de la calomnie, le tout agrémenté d'un grand bluff. On entendit par exemple que le drapeau jurassien, homologué par le Conseil d'Etat bernois, avait désormais sa place entre « le fumier et la cure », et qu'il devait maintenant servir de « panosse » pour les « W.C. » (le mot est encore plus ordurier). Il fut affirmé à coups de poing sur la table que les séparatistes sont actuellement financés par la France, d'une part, et... de la Chine populaire, d'autre part, que les jeunes du group bélier préparent activement la guerre civile dans le Jura, et, enfin, que le plus beau jour pour le Jura fut réellement à la signature du traité de Vienne en 1815. Après toutes ces aberrations, l'assemblée des « délégués » fut levée pour permettre... la constitution du comité à huis-clos.

On peut, cependant, poser trois questions au sujet des promoteurs de ce congrès, questions dont les réponses indiquent clairement les qualités respectives des intéressés.

1) Pourquoi M. R.-A. Houriet, ex-communiste formé à l'école stalinienne, exclu du P.O.P., pasteur à vocation tardive, a-t-il été choisi comme président de ce cabinet fantôme ?

2) Pourquoi les Bernois disséminés confient-ils le soin de leur propagande à M. J.-C. Duvanel, ex-rédacteur du « Démocrate » de Délémont, et ex-membre de la presse jurassienne, originaire du Val-de-Ruz (Neuchâtel) ?

3) Que fait M. le pasteur Rufener dans un comité menant une lutte interne au sein d'une communauté religieuse qu'il a quittée voici peu de temps pour la Suisse allemande ?

L'Association des Jurassiens de l'extérieur met en garde tous les citoyens et citoyennes contre cette nouvelle arme de la propagande bernoise qui tend, par n'importe quel moyen, à faire jeter le discrédit sur les véritables défenseurs du Jura.

Elle constate que M. Virgile Moine endosse une fois de plus une lourde responsabilité devant le peuple

suisse en donnant carte blanche à un personnage qui semble singulièrement doué pour la subversion et le changement de bord.

LE « RASSEMBLEMENT JURASSIEN » ET LE « COMITE DE VIGILANCE DEMOCRATIQUE »

(27 octobre)

Le « Rassemblement jurassien » a publié une déclaration dans laquelle il dénie le droit au « Comité jurassien de vigilance démocratique » de parler au nom des Jurassiens. Les membres de Comité, est-il précisé, sont au nombre de cinq et habitent, en majorité, à Tramelan. Selon des documents officiels dignes de foi, ils constituent « une association occasionnelle sans statuts ».

COMITE DE VIGILANCE DEMOCRATIQUE

27 octobre.

Le Secrétariat du Comité Jurassien de vigilance démocratique communique :

Nous nous voyons dans l'obligation de répliquer aux insinuations du Rassemblement séparatiste du 27 octobre 1964.

Comment M. Roland Beguelin peut-il affirmer que notre comité ne se compose que de cinq membres, alors qu'il a déjà assigné dix-sept personnes, membres de notre association ?

Notre comité est composé de personnalités représentant toutes les tendances politiques et toutes les régions du Jura bernois.

M. Roland Beguelin se trompe encore en affirmant que notre comité ne s'est réuni qu'une seule fois. Malheureusement, les affaires jurassiennes et la mauvaise foi des chefs séparatistes nous ont forcé à nous rencontrer en de nombreuses occasions, mais nous n'avons pas le souci d'en aviser le secrétaire du R.J.

Bien que cela déplaît aux chefs du Rassemblement séparatiste, nous nous permettrons de parler haut toutes les fois que les sécessionnistes nous y obligeront. Nous continuerons d'affirmer que la phalange séparatiste ne représente qu'une minorité et que ses leaders ne sont nullement représentatifs du vrai Jura. Nous n'accepterons jamais que le Jura se sépare du canton de Berne contre l'avis, librement exprimé, de la majorité.

Enfin, pour lever toute équivoque, signalons que la première séance constitutive du Comité jurassien de vigilance démocratique a eu lieu le 5 septembre 1963. Quarante-neuf citoyens ont approuvé les grandes lignes de l'action du comité qui devait encore préciser sa position au cours de séances ultérieures.

Le Comité jurassien de vigilance démocratique enregistra des adhésions nombreuses et enthousiastes.

Contrairement au R.J., apôtre d'un passé conservateur, nous préparons l'avenir et, comme pour tous les vrais Jurassiens, notre tâche consiste à libérer le Jura bernois d'un séparatisme rétrograde.

PRECISIONS DE L'ASSOCIATION
DES JURASSIENS BERNOIS DE L'EXTERIEUR

30 octobre.

L'Association des Jurassiens bernois de l'extérieur communiqué :

A la suite de la réunion, à Lausanne, le 24 octobre dernier, des délégués de l'« Association des Jurassiens bernois de l'extérieur », l'« Association des Jurassiens (séparatistes) de l'extérieur » a diffusé, par le canal de l'A.T.S., un article dont le ton et la bonne foi rappellent étrangement ceux des communiqués publiés après l'affaire des Rangiers ou après l'interdiction, par le Gouvernement vaudois, des manifestations prévues pour la journée cantonale bernoise à l'Expo.

En ce qui concerne l'assemblée de Lausanne, les affirmations des séparatistes sont totalement inexacts : a) Notre association a rencontré, dès sa fondation, il y a sept semaines, un accueil très chaleureux. L'assemblée de Lausanne devait porter essentiellement sur l'organisation interne et était, de ce fait, privée. Quarante délégués (et non vingt-cinq) assistaient à cette séance. De plus, trois représentants de l'U.P.J. avaient accepté d'y prendre la parole. Néanmoins, six personnes se présentèrent à la porte, sans pièce justificative de leur mandat de délégués. Pour pouvoir pénétrer dans la salle, elles affirmèrent vouloir se renseigner sur le problème jurassien et certifièrent publiquement, sur l'honneur, qu'elles n'étaient pas séparatistes. L'une d'entre elles, démasquée un peu plus tard par un assistant, fut priée de sortir. Ainsi, le communiqué séparatiste émane de personnes qui n'assistaient pas à la séance ou qui ont de l'honneur une conception pour le moins restrictive. b) Les exposés de MM. Houmard, Wille, Meroz et Houriet ont été vivement applaudis par les personnes présentes (y compris par le séparatiste, prié ensuite de sortir, et dont nous venons de faire mention). c) Les affirmations du communiqué séparatiste, en ce qui concerne le drapeau jurassien, relèvent de la plus haute fantaisie. Il a été simplement question de l'emploi abusif qu'en ont fait les séparatistes, aux Rangiers notamment. d) Personne n'a affirmé que « les séparatistes étaient financés par la France et la Chine populaire ». Il a été fait mention d'un article de presse qui laissait entendre que certains milieux français soutiendraient les séparatistes « de beaucoup de façons ». En outre, le périodique du Centre Lénine, organisation des marxistes-léninistes de Suisse, disait, en date du 21 octobre, dans un article consacré à la question jurassienne : « Pour plusieurs raisons, nous soutenons la lutte des autonomistes. » Ces deux citations ont été faites sans commentaire. e) Le communiqué séparatiste se livre encore à des attaques personnelles qui jettent un jour cru sur le sens civique et moral de ses auteurs.

L'« Association des Jurassiens bernois de l'extérieur » en appelle solennellement à la presse comme au peuple suisse pour que cessent des procédés qui n'ont plus rien de commun avec la discussion loyale des problèmes qui se posent aux Jurassiens.

BUDGET DE LA COMMUNE DE THOUNE

Le budget de la commune de Thouné pour 1965 prévoit un déficit de 335.641 francs, sur un total de dépenses de 20,9 millions de francs. C'est la première fois que le chiffre de 20 millions est dépassé.

TIMBRES « PRO JUVENTUTE » 1964

La série des timbres « Pro Juventute » de cette année comprend comme de coutume cinq valeurs de taxe, avec supplément de prix. Le timbre à 5 c. est orné d'un portrait d'enfant d'après un tableau d'Albert Anker, Anet, tandis que les autres timbres terminent la série « fleurs des champs et fleurs de jardin » commencée en 1958. Les timbres sont valables depuis le 1^{er} décembre 1964, sans limitation de durée.

La Fondation « Pro Juventute » recevra 90 % du produit net, les 10 % restants seront destinés à d'autres tâches d'importance nationale d'aide à la jeunesse.

PRIX MARCEL BENOIST

La Commission de la Fondation Marcel Benoist siégeant à Gottlieben, sous la présidence du conseiller fédéral H. P. Tschudi, a décidé dans sa séance du 6 et 7 novembre, de décerner le prix 1963 à M. Gérold Schwarzenbach, professeur de chimie inorganique à l'Ecole polytechnique fédérale.

La Commission s'estime heureuse de décerner le prix à un représentant de la chimie inorganique. Les travaux fondamentaux du lauréat sur la chimie de complexes métalliques ont grandement contribué à la compréhension du comportement des oligoéléments en biologie. Le professeur Schwarzenbach, avec ses méthodes de compleximétrie, a en outre rendu d'éminents services à la chimie analytique.

LES ENFANTS DESSINENT L'EXPO

Les studios de radio de Berne, Bâle et Zurich avaient lancé en juillet dernier un concours littéraire et artistique destiné aux jeunes auditeurs de l'heure des enfants. Lilo Thelen, qui s'occupe de ce programme à Zurich, avait l'intention de récompenser les meilleurs dessins avec un livre-souvenir sur l'Expo, mais les difficultés financières rendent précaire ce projet, seuls des dons importants en permettraient la réalisation.

1.478 jeunes Suisses ont répondu à l'appel, les dessins ont généralement pris comme modèles les voiles de couleurs, les totems, le monorail et Gulliver. 500 d'entre eux ont été exposés à Berne, et le seront bientôt à Bâle, Bienne, Zurich, Winterthour et St-Gall. Les textes présentés, poèmes, chansons et composition ont apporté beaucoup de joies au jury, et 200 d'entre eux ont été retenus.

JOURNEE DU TIMBRE 1964

Le 6 décembre 1964 a eu lieu à Langenthal la journée du timbre. A cette occasion, l'entreprise des P.T.T. a autorisé l'emploi d'un timbre d'oblitération spécial.

Ont été oblitérés les objets de correspondance affranchis en timbres-poste suisses ayant cours, à destination de la Suisse et de l'étranger, ainsi que les timbres-poste des émissions courantes non collés ou collés sur des feuilles volantes.

A N'OUVRIR QU'À NOËL S.V.P.

Afin de permettre au public d'expédier les paquets assez tôt, sans craindre que les bénéficiaires ne les ouvrent avant cette date, les P.T.T. ont créé une étiquette jaune. Cette étiquette peut être obtenue gratuitement aux guichets postaux des P.T.T. qui prient les usagers d'en faire largement usage.

NOUVEAU CONSERVATEUR DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BERNE

La direction du Musée des beaux-arts de Berne a nommé M. Hugo Wagner conservateur de ce musée, qui succède ainsi au professeur Max Huggler, qui prend sa retraite.

LA VENTE DES BILLETS DU DIMANCHE DURANT L'HIVER 1964-1965

La direction générale des C.F.F. communique :

Les entreprises de transport suisses vendront à nouveau des billets du dimanche entre le 19 décembre 1964 et le 28 mars 1965. Ces billets sont utilisables le samedi ou le dimanche à l'aller, le dimanche ou le lundi au retour, de sorte que la durée de leur validité est au maximum de trois jours et au minimum de deux suivant qu'ils sont pris le samedi ou le dimanche. Ils ne permettent un voyage d'aller et de retour en une seule et même journée que le dimanche. Pendant les fêtes de Noël et de Nouvel An, ils seront rendus valables du jeudi au dimanche pour le voyage aller, du vendredi au lundi pour celui de retour. Leur prix est au minimum de francs en deuxième classe et de douze francs en première.

Contrairement à la réglementation adoptée l'année dernière, les entreprises de transport suisses se sont décidées à vendre à nouveau les billets du dimanche pendant les fêtes de fin d'année pour satisfaire un vœu de la plupart des personnes utilisant le chemin de fer. Cette décision n'était pas aisée à prendre, même si les conditions d'exploitation de nos lignes ferrées se sont sensiblement améliorées depuis l'an passé, il faut s'attendre en effet, de la mi-décembre au début de janvier, à de forts mouvements de touristes et de visiteurs, de même qu'à de grands transports de travailleurs étrangers. Notre appareil de transport sera très sollicité. Pour atténuer dans la mesure du possible les concentrations de trafic désagréables à chacun, il est d'ores et déjà recommandé aux voyageurs de choisir les jours et les heures d'accalmie pour leurs déplacements, s'ils ne sont pas absolument tenus de les faire à un moment précis, et d'excuser un manque de place occasionnel dans les heures de grande affluence.

EXTENSION DU RESEAU DES TRANS-EUROP-EXPRESS

Les C.F.F. communiquent :

Ainsi qu'on le sait, quelques questions concernant la marche des trans-europ-express étaient restées pendantes à la conférence des horaires et des services directs de Stockholm. Ces questions ont été maintenant mises au point et nous sommes en mesure d'annoncer une extension du réseau des trans-europ-express en Suisse.

A partir du prochain horaire, donc dès le 30 mai 1965, le « Rheingold » entrera dans la catégorie des trans-europ-express, dont il remplira toutes les conditions, à cela près qu'il continuera à avoir la forme d'un train classique. Tandis que ses voitures Amsterdam-Coire, Hoek van Holland et Dortmund-Milan passeront comme jusqu'ici à des trains ordinaires à Bâle pour aller à destination, le reste du train poursuivra sa course comme trans-europ-express jusqu'à Genève en passant par Berne et Lausanne, selon l'horaire suivant :

15 h 38 - 15 h 52 : Bâle C.F.F., 14 h 35 - 14 h 50.
17 h 10 - 17 h 12 : Berne, 13 h 15 - 13 h 17.
18 h 18 - 18 h 20 : Lausanne, 12 h 07 - 12 h 09.
18 h 57 : Genève-C., 11 h 30.

Le nouveau trans-europ-express établit la liaison entre les secteurs nord et sud du réseau T.E.E., auquel il relie Berne pour la première fois. Il offre également aux Bâlois une communication rapide avec la ville fédérale et la Suisse française. Sur son parcours suisse, le « Rheingold » se composera d'une voiture Amsterdam-Genève, d'une voiture Dortmund-Genève, d'une voiture-restaurant et d'une voiture panoramique en provenance de la ville allemande. Le train aux voitures entièrement climatisées et dotées du dernier confort répondra largement aux vœux de plusieurs régions de notre pays.

Entre Bâle et Milan, une communication T.E.E. directe sera également créée par le trans-europ-express électrique « Gottardo », dont le terminus suisse ne sera plus Zurich, mais Bâle. Voici quel sera son horaire :

7 h 32 : Bâle, 22 h 25.
8 h 40 - 8 h 50 : Zurich, 21 h 11 - 21 h 22.
11 h 36 - 11 h 39 : Lugano, 18 h 09 - 18 h 12.
12 h 47 : Milan, 17 h 10.

LE TRAVAIL FEMININ A TEMPS PARTIEL

L'Alliance de sociétés féminines a organisé à Berne une journée d'information et une conférence de presse sur le problème du travail féminin à temps partiel.

Plusieurs orateurs ont pris la parole. Le représentant d'une grande organisation de commerce de détail a relevé les difficultés nées de la pénurie de personnel. On a dû avoir recours à des personnes à la retraite, à des invalides, à des étudiants et à des femmes mariées, qui ne peuvent travailler qu'à temps partiel. L'orateur a souligné qu'on pourrait développer ce genre de tra-

vail dans une bien plus grande mesure qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici.

Le représentant d'une grande entreprise de la branche alimentaire en Suisse orientale a déclaré que sa maison engageait des ouvrières à temps partiel en période de pointe. Elle eut d'abord de la peine à recruter du personnel. Mais lorsqu'elle écrivit dans ses annonces qu'il était possible de travailler le soir de 5 heures à 10 heures, de nombreuses demandes arrivèrent.

Mme Lilette Korálnik, psychiatre à Genève, s'est penchée sur le problème du travail à temps partiel pour les mères de famille. Elle a dit que c'était une question très individuelle et qu'il n'était pas prouvé que les enfants ayant constamment leur mère sous la main soient moins perturbés que ceux qui en sont privés une partie de la journée. Le travail à temps partiel permet à certaines ménagères de retrouver un certain équilibre intérieur.

M. A. Ghelfi, secrétaire général de la fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, a donné le point de vue d'un syndicaliste. Il a relevé que le problème de l'emploi à temps partiel se présentait de façon différente selon les professions des industries. Il a ajouté que jusqu'ici l'union syndicale suisse n'a pris aucune décision dans ce domaine et qu'il en était de même pour la plupart des fédérations syndicales.

Une représentante de l'association suisse du « Volksdienst », de Zurich, a constaté que grâce au travail à temps partiel le pourcentage de main-d'œuvre étrangère était relativement faible.

Mlle Nicole Exchaquet, présidente de l'association suisse des infirmières-diplômées, a déclaré que si la pénurie de personnel était générale dans tous les secteurs, elle prenait un caractère particulièrement grave dans le secteur hospitalier où sont exigés des soins et une surveillance continus.

Il ressort d'une étude publiée par le bureau international du travail que certains pays comme la Belgique, le Canada, la Suède, la Norvège ou encore Israël, ont examiné la question d'une façon systématique et ont proposé certaines solutions. Aucune étude systématique dans ce sens n'a encore été entreprise en Suisse et les essais effectués sont sporadiques. Dans les hôpitaux de notre pays, le personnel employé à temps partiel reste en proportion relativement basse : 4 à 6 %.

Au cours d'une conférence de presse, Mlle Maria Oechsli, qui dirige le Département féminin de l'Office du Travail de Schaffhouse, a constaté que, en général, de bonnes expériences avaient été faites dans le domaine du travail à temps partiel, autant par les employeurs que par les employés. Il y a malheureusement encore de nombreuses entreprises qui préfèrent engager du personnel étranger que d'occuper des personnes travaillant à temps partiel. Mlle Oechsli a terminé en soulignant qu'en une époque de surexpansion économique, tout être voulant et pouvant travailler devait être à même de trouver un emploi, même s'il ne désirait travailler qu'à temps partiel. Il importerait donc que cette forme moderne soit développée de façon systématique.

CLUB SUISSE DES HOMMES A LA CUISINE

Le Club suisse des hommes à la cuisine a tenu à Berne sa sixième assemblée générale, à laquelle a assisté une délégation de la République fédérale allemande. Le club comporte 31 sections groupant 1.140 membres. Un déjeuner a été préparé et servi par la section bernoise « Mutzechuchi ». L'assemblée a élu à la présidence centrale M. Eugen Naef, en remplacement de M. Charles F. Vaucher, élevé au rang de président d'honneur. L'assemblée a ensuite entendu un exposé de M. K. Duerrenmatt, de Lausanne, sur le thème : « L'homme de l'an 2000 ne vivra-t-il que de pilules ? »

LES VINGT ANS

DE L'ECOLE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE

Samedi 31 octobre 1964, l'Ecole de langue française de Berne (pourquoi ne pas l'appeler simplement Ecole française ?) a célébré son vingtième anniversaire. Jour faste pour les Romands de la ville fédérale. A la demande du Conseil de fondation de l'Ecole, M. Georges Perrin, journaliste parlementaire — qui fut, de tout temps, l'un des plus fervents partisans de l'institution, qui s'y consacra, on peut le dire, corps et âme, et fut assez longtemps président de la commission scolaire, à l'époque héroïque où il n'y avait pas de directeur, faute de moyens financiers — a publié une plaquette d'une trentaine de pages, dont la lecture, fort instructive, rappelle « ce qu'il a fallu de patience, de ténacité et de dévouement » pour que l'Ecole acquière droit de cité dans cette bonne ville de Berne.

L'Ecole de langue française de Berne est l'aboutissement d'une volonté irréductible, mise au service d'une cause parfaitement légitime, d'un droit fondamental, voire une obligation : celle des fonctionnaires romands de la capitale de conserver leur langue maternelle aussi pure que possible. Rappelons que dans un message du 3 juillet 1959, le Conseil fédéral s'exprimait en ces termes : « Il serait absurde de vouloir engager des Romands dans l'administration fédérale pour s'occuper des relations avec la population de langue française et d'exiger en même temps leur assimilation, afin de satisfaire à tout prix au principe général de la territorialité. »

Vingt ans de tribulations, démarches, requêtes, sollicitations, collectes, rien ne rebuta les amis de l'Ecole. Au prix d'un effort persévérant et méritoire, ils réussirent à franchir tous les obstacles, silences officiels et difficultés financières. Après la Confédération, le canton et la ville reconnurent, oh ! en y mettant les formes, l'existence de l'Ecole. Celle-ci est désormais bien vivante, que ses promoteurs et ses animateurs en soient sincèrement remerciés.

ESSAIS DU « MIRAGE 3 S »

Le Département militaire fédéral communique que le programme étendu des essais qui doivent être faits en prévision de la construction en série de l'avion suisse polyvalent de combat « Mirage 3 S », comprend deux

parties principales : d'une part, la mise à l'épreuve de tous les organes essentiels de l'appareil, notamment la cellule, le dispositif d'atterrissage, les systèmes électriques et hydrauliques. D'autre part, l'essai et le contrôle des dispositifs de conduite de tir et de navigation Taran, ainsi que l'armement. Pour cette seconde partie du programme, on utilise, outre d'autres appareils, avant tout le « Mirage 3 S » portant le matricule J-2302. Il s'agit là du premier appareil de ce type qui est muni de ses installations définitives et qui a volé pour la première fois le 8 janvier 1964 en France. Au cours de la phase initiale des essais conduite en France, aussi pendant le premier semestre de cette année, on a pu constater que l'équipement d'origine américaine du « Mirage 3 S », intégré à la cellule française, a donné satisfaction. Ces essais, qui ont duré jusqu'à fin juin 1964, ont été fructueux. L'appareil a été transféré ensuite par la voie des airs à la base militaire d'Holloman à New-Mexico (U.S.A.) pour la poursuite des essais.

Le programme qui sera réalisé en Amérique a pour but de vérifier avant tout si le système Taran répond aux garanties de performances. De plus, des tirs réels de fusées seront exécutés à « Whitesands », place de tir de l'armée américaine proche de la base d'Holloman. Le premier vol du « J-2302 » en Amérique a eu lieu le 2 septembre. Depuis lors, les tests se sont poursuivis normalement. Depuis sa sortie du 8 janvier 1964, l'appareil a volé durant 60 heures, dont 10 aux U.S.A.

Les essais se dérouleront aux U.S.A., probablement jusqu'à fin 1965. D'autres sont faits parallèlement en France et, dès la fin de l'année, en Suisse également. Ces contrôles serviront à élucider divers points concernant l'appareil même, ainsi que sa construction sous licence.

Les organes gouvernementaux américains et français, ainsi que les entreprises étrangères intéressées au programme, ont accordé leur plein soutien à ces essais.

MORT DE L'ANCIEN DIRECTEUR GENERAL DE « BULOVA »

M. Walther Peter, ancien directeur général de la « Bulova Watch Company », est décédé à Bienne à l'âge de 66 ans, après plusieurs mois de maladie.

Après un apprentissage bancaire suivi de stages dans plusieurs villes suisses et en Angleterre, où il séjourna pendant près de 10 ans, M. Peter assumait, de 1929 à 1945, la direction de « Alpina, union horlogère », jusqu'au moment où sa sœur lui demanda de la secourir à la tête de la maison « Bulova ». Il devait rester 18 ans au service de cette maison dont il était devenu le directeur général en 1961.

Biennois de vieille souche, M. Peter était passionnément attaché à sa ville. Il s'intéressait particulièrement à sa vie artistique et folklorique et faisait partie de nombreuses sociétés. Il avait présidé en son temps le comité de la guilde de carnaval qui l'avait nommé membre d'honneur.

DES MICROSCOPES SUISSES POUR LE VIET-NAM DU SUD

A l'occasion de l'ouverture d'une Faculté de pharmacologie à l'Université de Saïgon, il avait été décidé en 1962 déjà d'aider cet établissement de recherches et d'enseignement, dans le cadre de la coopération technique de la Confédération avec les pays en voie de développement.

Le nombre des étudiants vietnamiens qui choisissent les sciences pharmaceutiques va croissant. Mais l'Université de Saïgon n'a pu doter ses laboratoires d'un nombre d'instruments scientifiques suffisant et dont le microscope est le plus indispensable en pharmacologie. La remise de trente microscopes de fabrication suisse constitue une contribution concrète de la Suisse à la lutte contre certaines maladies et épidémies qui continuent à entraver sérieusement le développement des pays situés sous les tropiques.

Les microscopes sont parvenus récemment à destination et ont été remis à l'Université de Saïgon par le consul général de Suisse.

FOIRE SUISSE D'ART ET D'ANTIQUITES

La Foire suisse d'art et d'antiquités a été ouverte, dans un grand palace de Berne, en présence de nombreux représentants des autorités confédérales, cantonales et municipales. Au nom du Gouvernement bernois, M. Virgile Moine, conseiller d'Etat, s'est félicité que cette importante manifestation se déroule depuis treize ans dans la ville fédérale et a exprimé l'espoir qu'il en soit encore ainsi longtemps à l'avenir.

Vingt-six commerçants d'art et antiquités de toutes les régions de Suisse participent à la foire de cette année, dont la valeur assurée s'élève à vingt millions de francs.

Le président du Syndicat des antiquaires et commerçants d'art suisses, qui assure le patronage de la manifestation, M. Paul Fischer, a annoncé que la foire de l'année prochaine, qui sera encore plus grande, se déroulera au « Kunstmuseum » de Berne.

DANGERS DE LA PENETRATION ETRANGERE EN SUISSE

Le rapport de la Commission pour l'étude des problèmes de la main-d'œuvre étrangère relève que l'afflux d'étrangers menace d'altérer nos caractères nationaux. Le danger est maintenant manifeste, car, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'effectif des travailleurs étrangers n'a pas cessé de s'accroître, du fait de l'expansion considérable de notre économie. Simultanément, on assiste à une augmentation rapide du nombre des étrangers établis chez nous à demeure. On estime que plus de 15.000 d'entre eux pourront, ces prochaines années, demander leur permis d'établissement. Mais l'assimilation de cette masse allogène est loin de suivre un rythme aussi rapide. C'est pourquoi nos particularités nationales sont menacées par un développement excessif des influences de caractère étranger. Ce sont les fondements mêmes de notre indi-

vidualité politique qui risquent d'être ébranlés. C'est la survivance de notre démocratie fédéraliste qui est mise en cause, survivance dont la Constitution ne suffit pas à assurer la sauvegarde. Pour être efficace, la Constitution doit reposer sur des convictions politiques très fermes, sur la volonté du peuple de sauvegarder nos institutions et sur un comportement raisonné des citoyens. L'une des constantes du caractère national suisse réside dans les liens étroits qui unissent le citoyen à l'Etat. Les étrangers qui travaillent en Suisse ont souvent des notions bien différentes en la matière. Ils sont aussi plus perméables aux slogans politiques et aux propagandes extrémistes. Bien des communes, dans les zones suburbaines notamment, ont déjà de la peine à intégrer ou à assimiler les confédérés qui affluent en nombre grandissant. C'est dire qu'elles sont directement menacées par une pénétration étrangère, qui est de nature à entraver leur développement politique dans le cadre de la communauté nationale.

La commission d'étude pense que la solution aux problèmes que pose l'évolution actuelle doit être recherchée sur deux plans : d'une part, encourager l'incorporation à notre vie nationale des étrangers aptes à s'assimiler et, d'autre part, maintenir aussi bas que possible le total des travailleurs dont l'occupation en Suisse n'a qu'un caractère temporaire.

CANTON DE GENEVE

DECES SUBIT DU CHEF DU SERVICE D'ACCUEIL DE LA SWISSAIR A GENEVE

On apprend la mort du chef du service d'accueil de la Swissair à Genève, M. Joseph Cretton, dans sa 59^e année. Il était originaire de Martigny.

M. Cretton avait débuté fort jeune dans l'hôtellerie et avait fait une belle carrière dans la branche de la réception. Il travailla notamment à Montreux, puis chez Cook à Genève durant la guerre et remplit de délicates missions.

C'est à la reprise du trafic aérien, en octobre 1946, que la Swissair engagea Joseph Cretton pour diriger son service d'accueil de l'aéroport de Genève, où il comptait de nombreux amis et était apprécié tant par ses chefs que par les nombreux voyageurs qu'il accueillait à Cointrin.

M. Cretton avait encore assisté à l'inauguration du foyer des équipages de Swissair à Genève.

Il s'apprêtait à faire dès maintenant, avec son épouse, un voyage d'un mois en Afrique.

LES ENFANTS DU MONDE MANGENT LA POMME SUISSE : UNE HEUREUSE INITIATIVE ET UN BEL EXEMPLE DE COOPERATION

Air-France et l'Union fruitière suisse ont eu l'idée d'envoyer aux enfants de vingt pays répartis à travers le monde des colis de fruits suisses d'une qualité et d'une taille excep-

tionnelles. Il s'agit de « Golden », variété cultivée en Suisse selon les procédés ultra-modernes. Pour arriver à destination en état de parfaite fraîcheur, ces pommes n'ont été mises en cartons que jeudi 12 novembre, deux heures seulement avant le départ de l'avion. Transportés spécialement à Cointrin, les colis ont été chargés à bord de la « Caravelle » d'Air-France par des Vaudoises en costume traditionnel. Dès le lendemain matin et parfois le jour même, ces produits, symboles de l'amitié internationale des enfants du monde, ont été distribués dans les villes suivantes : Rio de Janeiro, Santiago du Chili, Buenos Aires, Stockholm, Nice, Tokio, Bangkok, Mexico, Francfort, Londres, Montréal, Anchorage, Dakar, Hong-Kong, Le Caire, Tel-Aviv, Pointe-à-Pitre, Tananarive, Bogota, Lisbonne. Des spécialistes des questions fruitières seront également invités à apprécier les qualités des pommes suisses dans chacun des pays. Cette action n'a pu être menée à bien que grâce à la haute compétence des arboriculteurs suisses et à la rapidité et à l'étendue du réseau Air-France. Une fois encore, Boeing et Caravelle de la Compagnie nationale française ont été des messagers d'amitié et de joie.

UNE INTERVIEW

DU COLONEL DIVISIONNAIRE PRIMAULT

Dans une interview accordée au journal « La Suisse », le colonel divisionnaire Etienne Primault, relevé de ses fonctions par le Conseil fédéral, expose son point de vue sur l'affaire des « Mirages ».

Il expose d'abord sa situation au sein du « Groupe de travail pour l'acquisition d'avions » (G.T.A.A.). Ce groupe, dit-il, comprenait trois membres : les colonels Keller et Bloetzer et M. Greinacher. Le G.T.A.A., « qui pouvait naturellement s'adjoindre un certain nombre de techniciens, soit pris chez moi, soit à la direction des aérodromes, soit au service technique, voire dans l'industrie privée, était subordonné directement au sous-chef " front " de l'Etat-Major général, lui-même subordonné au chef d'Etat-Major. Moi-même et le service technique n'avions plus qu'une liaison de coordination avec cette commission. Autrement dit, nous n'étions plus, comme auparavant, le service technique et moi-même, l'instance qui devait chercher des avions nouveaux et les faire essayer. Le tout, en somme, avait passé à l'Etat-Major général. »

En ce qui concerne la façon dont la sanction lui a été annoncée, le colonel divisionnaire Primault s'exprime ainsi : « Mon licenciement m'a été communiqué oralement par le chef du Département militaire, au cours d'un entretien après qu'il m'ait convoqué à son bureau. Il m'a dit que pour certaines raisons que je ne veux pas répéter ici, le Conseil fédéral voulait se passer de mes services à partir du 1^{er} janvier. Il m'a dit à ce moment-là que le Conseil fédéral accepterait une démission de ma part et que, le cas échéant, je pourrais renoncer aussi à l'enquête administrative que j'avais demandée contre moi, d'ailleurs sur la suggestion du président de la Confédération, quelques jours auparavant. J'ai préféré être

licencié et ne pas renoncer à cette enquête à laquelle je tiens. » Il ajoute que deux jours après, lors d'une tournée d'inspection à Dubendorf, il a reçu un coup de téléphone de M. Oser, chancelier de la Confédération, lui annonçant sa mise à pied.

Le colonel divisionnaire Primault refuse ensuite de répondre aux reproches de la commission Furgler : « Je dois garder le silence jusqu'au moment où le juge qui aura été chargé d'instruire cette affaire me posera ces questions. » Mais il dément que la commission de défense nationale « lui ait cherché depuis assez longtemps un successeur » : « Au contraire, dit-il, la commission de défense nationale m'a proposé à la fin de 1961 au grade de commandant de corps, et c'est le Conseil fédéral, pour des raisons qui lui sont propres — afin, je pense, de ne pas donner, dans l'armée, une importance plus marquée à l'aviation — qui ne l'a pas suivie. »

L'ancien chef d'arme de l'aviation et de la D.C.A. s'étonne lui aussi des dépassements de crédits : « Les techniciens, et les aviateurs militaires surtout, aimeraient bien savoir — et malheureusement le rapport de la commission Furgler ne le dit pas assez nettement et certains autres rapports ne le disent pas non plus, peut-être le rapport de la commission Daenzer le dira — pourquoi nous avons affaire à une augmentation aussi importante. (...) En définitive, je suis persuadé que la grande partie de cette somme est due au fait, surtout, que nous construisons cet avion en Suisse. » Il souligne ensuite que la décision de n'acheter que 57 avions réduira l'efficacité de notre défense. Il faudra bien, un jour, acheter d'autres avions, qui ne coûteront pas moins cher.

L'interview se termine par une allusion aux reproches de la commission Furgler relatifs à l'attitude personnelle du colonel divisionnaire Primault. Il y répond en disant que ces reproches sont basés sur une confusion. « On m'a reproché de ne pas avoir obéi à une instruction du chef d'Etat-Major qui me demandait de faire quelque chose. Je me suis expliqué avec lui, et je l'ai convaincu que sa demande, pour des raisons pratiques, ne pouvait être satisfaite. Il l'a admis. La commission de défense nationale l'a admis également, de telle sorte que j'ai été délié de l'obligation d'obéir à cette instruction. Après avoir répété ces raisons devant une délégation de la commission Furgler, j'ai ajouté dans ma réponse que si l'on

avait exigé que j'exécute l'ordre donné, ce n'est pas le manque de temps et de personnel qui m'en aurait empêché. De là à dire que je n'exécutais un ordre que si on me le répétait, que si on l'exigeait, il y a un pas qui a été franchi sans tenir compte des raisons précédemment exposées. »

LA FETE CENTRALE DU CLUB ALPIN SUISSE

Dans le cadre de l'Assemblée des délégués et de la Fête centrale du Club alpin suisse à Genève, les participants, au nombre de quelque 250, se sont rendus en car à travers la campagne genevoise, pour assister à la cérémonie de transmission des consignes du Comité central qui s'est déroulée au château de Dardagny. Ils y ont été accueillis par une sonnerie de cor de chasse du rallye St-Hubert. Dans une des salles du château, M. Henri Bellevaux, maire de Dardagny, souhaita au nom des autorités municipales une cordiale bienvenue aux délégués du car, et fit un historique du château, ce monument d'un bel ensemble et témoin d'un long passé.

Au cours de la cérémonie, qui était présidée par M. Armand Pachoud, président de la section de Genève du C.A.S., le pasteur Raynald Martin lut les saintes Ecritures et a voulu voir dans les lettres C.A.S. un symbole : croire, aimer, servir.

M. Ed. Wyss-Dunant, président sortant, apporta ce qu'il appela le dernier message du Comité central de Genève, puis parla des directives qui ont dû être adoptées sous l'effet d'un phénomène mondial : le tourisme de masse et ses conséquences, qui a eu un retentissement économique, autant dans les stations de montagne que sur les plages, où l'équipement hôtelier et sportif a subi une intensification correspondante. On est parfois oppressé par la foule, non seulement en ville et sur les routes, mais jusque dans les cabanes. C'est la dépersonnalisation, c'est-à-dire, l'opposé de ce que recherche l'alpinisme, cette école salutaire, qui affranchit l'individu, en développant sa volonté, son courage. Et le président de souligner combien le C.A.S. s'est réjoui de voir se créer des refuges bivouacs qu'il souhaite s'augmenter en nombre. C'est un moyen de maintenir l'alpinisme dans sa ligne première.

M. Wyss-Dunant a souligné, d'autre part, la perte de

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret

temps que représente chaque changement du Comité central. Sans méconnaître les inconvénients d'un secrétariat général, celui-ci assurerait la continuité du travail et permettrait d'envisager une durée plus grande du mandat du Comité central. Il s'est demandé si l'on ne pourrait pas laisser les sections libres d'accepter les femmes. L'augmentation considérable du nombre des membres du C.A.S. pourrait alors apporter une aide efficace au financement du club. Il faut ouvrir portes et fenêtres, afin de ne pas nous laisser surprendre par l'évolution rapide de notre époque.

Le président, qui dans sa tâche a été secondé par les membres du comité, son premier vice-président, en particulier, M. John Charpie, a recommandé ces diverses questions à l'attention des délégués. Il a conclu en formant pour le nouveau Comité central des vœux de succès et des années favorables à un travail fécond.

Une fillette en costume genevois a remis au président sortant une magnifique gerbe de fleurs. On sait que M. Wyss-Dunant accède à la présidence de l'Union internationale des associations d'alpinisme, succédant à ces fonctions à M. Egmond d'Arcis, membre d'honneur du C.A.S.

M. Albert Egger, nouveau président central, a remercié pour le travail accompli par le C.C. à Genève durant les trois dernières années. Il a évoqué quelques-uns des domaines d'activité du comité sortant, montrant qu'il s'est dépensé avec succès pour encourager l'alpinisme, la construction de cabanes a reçu un nouveau fondement financier et le service de sauvetage a été sensiblement amélioré. Les assurances dont bénéficie l'organisation de jeunesse ont été élargies. Il souligna la forme que le Comité central a su donner aux fêtes du centenaire et qui représentent un sommet spirituel dans l'histoire du C.A.S.

Abordant les tâches à venir, M. Egger a tenu à en tirer les grandes lignes pour l'activité future du club alpin suisse.

Au cours de ces dernières années, on a constaté une popularisation marquée de l'alpinisme. Nous devons nous réjouir de ce développement que nous soutenons.

Mais, a ajouté M. Egger, cette popularisation a quelques côtés négatifs tels que l'agrandissement du nombre des accidents, dus pour la plupart à une préparation insuffisante, le développement du tourisme de masse dans les montagnes. Ce tourisme de masse peut être évité en faisant un effort pour atteindre des régions écartées, ou fixer les courses en d'autres moments que la grande masse. Il faut préparer les alpinistes à leur activité par l'éducation et l'enseignement, d'une part, et l'instruction pratique, d'autre part.

Le nouveau président montra par ailleurs que, dans le domaine des problèmes d'assurance, certains n'ont pas encore trouvé de solution satisfaisante, à savoir l'assurance des équipes de secours et l'assurance de l'alpinisme au cours d'une ascension. Pour résoudre une partie de ces problèmes, de plus larges moyens et une collaboration accrue d'autres organisations sont nécessaires. Le président pense que l'on pourrait envi-

sager l'adhésion à l'Union nationale pour la culture physique.

Il a été par ailleurs annoncé que c'est à Zermatt que se déroulera la prochaine assemblée annuelle, fixée aux dates des 11 et 12 septembre 1965.

A l'issue de cette cérémonie, un apéritif a été offert au château de Dardagny par la section genevoise du C.A.S., après quoi, un déjeuner en commun, au palais des expositions à Genève, a marqué la fin de cette fête centrale qui fut favorisée par le beau temps.

Ajoutons qu'au nombre des personnes qui ont pris la parole au dîner du club alpin suisse, aux Bergues, M. André Ruffieux, conseiller d'Etat, a apporté le message des autorités genevoises.

COMMUNIQUE DE LA COUR DE CASSATION

La Cour de Cassation publie le communiqué suivant :

On sait que quatre des cinq juges en fonctions de la Cour de Cassation de Genève s'étant récusés, seul M. le Juge Graven, professeur à la Faculté de droit, reste en fonction pour l'examen de la demande en révision de l'arrêt de condamnation de l'ancien bâtonnier Pierre Jacoud. M. Graven, qui est le plus ancien des juges en charge et qui occupa la présidence de la Cour de Cassation à trois reprises, présidera la Cour, légalement composée de trois membres, appelée à se prononcer sur la demande de révision et à décider si la procédure peut être rouverte sur faits nouveaux.

La loi genevoise sur l'organisation judiciaire dispose, à l'art. 51, qu'en cas d'empêchement des juges, la Cour se complétera en appelant par délibérations spéciales un ou plusieurs anciens magistrats de l'ordre judiciaire ou, à leur défaut, des avocats.

On apprend que la Cour de Cassation s'est réunie à cette intention et qu'elle a fait appel comme juges suppléants à M. Georges Rychner, avocat, ancien substitut, juge suppléant à la Cour de Justice, et à M. Alexandre Berensetin, avocat, professeur à l'Université, doyen de la Faculté de droit...

COMPLEXE ANTIRIDES DIADERMINE - S

**empêche la formation
des rides
arrête leur évolution**

le pot : 5 F

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine

CANTON DE NEUCHÂTEL

LEGS

Le docteur Jean-François Clerc, bactériologiste cantonal, décédé dernièrement, a légué une somme de 50.000 francs à la section neuchâteloise du Club alpin suisse pour l'entretien de ses cabanes. Il avait déployé une activité fructueuse dans l'organisation du secours en montagne, en particulier pendant qu'il était membre du comité central du cas.

† E. KAESER

M. Ernest Kaeser, commerçant connu, qui de longues années fut président de la fête des vendanges de Neuchâtel, dont il avait été nommé président d'honneur, vient de mourir à Neuchâtel à l'âge de 82 ans.

LE NOUVEAU CENTRE DE PRODUCTION DES FABRIQUES DE TABAC RÉUNIES A NEUCHÂTEL-SERRIÈRES

Le nouveau centre de production des fabriques de tabac réunies S.A. à Neuchâtel-Serrières, que la presse a déjà eu l'occasion de visiter, a été inauguré officiellement le 15 octobre.

Il s'agit d'un des centres de production de cigarettes les plus modernes d'Europe, construit de façon audacieuse tout au bord du lac de Neuchâtel. Il groupe, sous un seul toit, l'ensemble des opérations de fabrication, les dépôts de tabacs coupés et torréfiés. Il dispose d'un gigantesque cerveau électronique. Les départements, les machines, les cigarettes, sont contrôlés en permanence. La nouvelle installation ainsi créée représente tout à la fois un lieu de travail agréable pour l'ouvrier et un instrument permettant une fabrication rationnelle.

Les fabriques de tabac réunies et les maisons affiliées occupent actuellement près de 800 personnes. Le nouveau centre, à lui seul, en compte près de 600. Il est équipé de machines ultra-modernes. L'appareil de production atteint un degré maximum d'automatisation. Autrefois, une bonne ouvrière confectionnait à la main 3.000 cigarettes par jour. Aujourd'hui, pendant le même laps de temps, une machine moderne en produit 900.000. En 1963, les fabriques de tabac réunies S.A. ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 140 millions de francs environ, c'est dire l'apport non négligeable que cela constitue pour l'économie de la région.

La cérémonie d'inauguration a réuni, autour d'un déjeuner excellemment servi, d'importantes personnalités du monde du tabac et des affaires: entre autres M. P. Cova, directeur général du monopole d'Etat italien, M. P. Grimaneli, directeur général du service

d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes de France, et M. C. Lenz, directeur général des douanes suisses, ainsi que les représentants de treize pays répartis sur trois continents. Relevons qu'à cette occasion, le président de la grande fabrique américaine de cigarettes Philip Morris Inc., M. J. Cullmann, a remis à M. F. Schuerch, président du Conseil d'administration des fabriques réunies, une lettre autographe de Jean-Jacques Rousseau, rapportée tout exprès des Etats-Unis pour la circonstance. Il convient aussi de relever que l'ambassadeur des Etats-Unis à Berne, M. William True Davis, avait tenu à honorer de sa présence cette inauguration, qui marque une date dans l'histoire des rapports entre industries suisse et américaine du tabac. N'est-ce pas, en fin de compte, aux Etats-Unis et en Suisse que la cigarette coûte le moins cher au fumeur ?

UNE OPPOSITION A LA CONSTRUCTION DE LA RAFFINERIE DE PETROLE DE CRESSIER

La Ligue des droits de l'homme et du citoyen du canton de Neuchâtel a pris position contre la construction d'une raffinerie de pétrole à Cressier, présidée par M. Jean-Pierre Dubois, interne à La Chaux-de-Fonds. Cette association a déjà publié divers articles dans son bulletin, au sujet de la pollution atmosphérique par le benzène.

Cressier est un village situé entre les lacs de Neuchâtel et de Biègne, et la raffinerie doit se trouver sur des terrains conquis sur les eaux lors de la correction de l'Aar et des affluents.

Le président de la Ligue a affirmé à plusieurs reprises que la Suisse ne connaît pas de véritable médecine du travail et que sa législation à ce sujet ne se trouvait pas en accord avec les exigences du Bureau international du travail et de l'Organisation mondiale de la santé.

C'est pourquoi, après avoir étudié différentes installations de raffinage, la Ligue des droits de l'homme et du citoyen du canton de Neuchâtel demande au Conseil d'Etat d'interdire la construction d'une raffinerie à Cressier.

Les principales raisons sont les suivantes :

Une raffinerie de pétrole consomme beaucoup d'eau, ce qui risque d'aggraver encore la pollution des eaux enregistrée dans le pays. En outre, le pétrole doit être amené par chalands de Bâle, et l'on sait que les eaux parcourues par les transports de carburants ne peuvent éviter la pollution.

La pollution de l'air est également à considérer. Comme la région de Cressier connaît beaucoup de brouillard, la situation risque de devenir dangereuse pour la faune et la flore du pays.

A l'étranger, après les expériences faites en France, en Angleterre et dans d'autres pays, on a interdit la construction de nouvelles raffineries (ainsi à Monterault, près de Paris et à Besançon). En Suisse, le canton d'Argovie a pris une décision semblable. On constate

une nette régression dans la flore et la faune depuis près d'un siècle, et les régions industrialisées sont plus directement affectées par ce phénomène.

Le texte pose enfin quelques questions au sujet des problèmes fiscaux liés à cette société, dont tout le Conseil d'administration est américain. La Suisse, qui est en retard dans ce domaine, ne peut malheureusement constituer une commission d'experts capables de prendre position à ce sujet.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

LES NEUF CENTS ANS DE L'EGLISE ABBATIALE DE SCHAFFHOUSE

Le 3 novembre, une manifestation a commémoré la fondation il y a neuf cents ans de l'église abbatiale de Tous-les-Saints, à Schaffhouse. Les travaux archéologiques entrepris au cours des dernières années ont permis d'intéressantes découvertes, en particulier de murs de la première église et du tombeau du fondateur de la ville et du couvent, Eberhard von Nellenburg. L'église actuelle a cinq nefs, date du XII^e siècle et a été rénovée de 1950 à 1960. On peut la considérer comme une des plus anciennes églises romanes de notre pays. Elle a fortement souffert du bombardement de 1944.

M. Guyan a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que la restauration du monument avait permis de redonner au cloître et au jardin du couvent leur aspect primitif et de les débarrasser des adjonctions incongrues du début du siècle. M. Walter Bringolf, président de la ville, a insisté sur le rôle de conservatrices des monuments historiques que les villes ont à remplir, et c'est pourquoi la ville de Schaffhouse va entreprendre à présent la restauration de la tour de l'abbatiale et de l'église St-Jean.

CANTON DU TESSIN

LE TESSIN SE PREPARE A LA PUBLICITE TELEVISEE

A la veille de l'introduction de la publicité à la TV suisse, une société pour la production de films publicitaires vient de se présenter à la presse, au public et aux autorités. La société, dont le capital est entièrement suisse, se compose d'éléments très jeunes, qui s'appuient sur les expériences faites à l'étranger, et surtout en Italie. Lors de la présentation de cette nouvelle société, on a projeté des films publicitaires qui ont remporté des premiers prix aux festivals internationaux du film publicitaire de Trieste, Annecy, Cannes et Venise.

LE TESSIN CONTRE UN PEAGE POUR LE TUNNEL ROUTIER DU SAINT-GOTTHARD

Les premières voix hostiles à l'application éventuelle d'une taxe de péage, pour les automobiles qui passeront dans le futur tunnel routier du Saint-Gothard, se sont fait entendre à l'assemblée générale du Touring club suisse, section du Tessin, qui célébrait le 50^e anniversaire de sa fondation.

Le comité a demandé l'accélération des études et des travaux pour la réalisation du tunnel routier, sans prendre cependant position pour ou contre le paiement d'un droit de péage. Plusieurs délégués s'étaient opposés à cette solution.

La presse tessinoise vient d'exprimer sa surprise pour ce projet de péage. En effet, si l'on arrivait à l'imposer, les bénéfices économiques du tunnel pour la population locale n'existeraient presque plus. On payerait pour le passage des voitures et des camions les mêmes taxes, ou presque, que l'on paie actuellement pour le transport par chemin de fer.

La presse tessinoise, dans sa grande majorité, déclare inadmissible une telle solution et demande qu'on ne fasse pas dépendre la réalisation du tunnel d'une question de péage.

CANTON DU VALAIS

POUR LA ROUTE DE ZERMATT

L'assemblée communale de Zermatt a décidé, par 265 voix contre 125, la prolongation de la route de la vallée, de Taesch à Zermatt, jusqu'à l'entrée du village. Ainsi, les citoyens de Zermatt, avec une participation de 60 %, se sont prononcés pour la prolongation de la route jusqu'à Zermatt, la station devant toutefois continuer à être libre d'autos.

On a commencé il y a quelques années à prolonger la route de la vallée, de Saint-Nicolas jusqu'à Taesch. Pour maintenir praticable le tronçon de Taesch-Zermatt, il faudra édifier d'importants écrans anti-avalanches, des galeries, et prévoir des places de parcage.

† MAX MULLER

A Sierre, où il séjournait pour des raisons de santé, est décédé, à l'âge de 79 ans, M. Max Muller, ancien correspondant parisien de la « Neue Zuercher Zeitung ». C'était un Saint-Gallois, fils d'un imprimeur et éditeur, qui publiait le « Sankt-Galler Tagblatt ». M. Muller avait fait des études de droit et de sciences politiques, aux Universités de Lausanne, Munich, Berlin, Strasbourg et Zurich, et passé son doctorat en 1911, avec une thèse sur la « Lehrfreiheit » (liberté d'enseignement). Il a travaillé pendant quelque temps en qualité

de rédacteur au journal de son père et est entré à la « Nouvelle Gazette de Zurich » comme correspondant régulier de Paris, dès le début de 1912. Il y est resté pendant plus d'un quart de siècle, fournissant à son journal des articles très appréciés et très justes sur les problèmes de la politique internationale. Il a renseigné la presse et l'opinion tant de la Suisse allemande que d'autres pays, sur la propagande germanique. La « N.Z.Z. » a publié régulièrement ses articles courageux, qui faisaient entendre un autre son de cloche que les articles inspirés par l'Allemagne. M. Muller a été le premier correspondant de langue allemande à être admis sur le front français, à côté des grands journalistes romands. Après la victoire de 1918, il resta à Paris pour suivre l'évolution de la politique française et les débats des Chambres, publiant régulièrement de nombreuses interviews de personnalités de premier plan, ainsi que des chroniques parisiennes vivantes et pittoresques. Il avait reçu le ruban de la Légion d'honneur. Il est l'auteur de trois livres, d'un grand intérêt : « Frankreich im Krieg 1914-1918 », « Liberales Frankreich », paru en 1938, « Paris, 1912-1940 ». A la débâcle de 1940, il rentra au pays, séjourna d'abord à Vevey, puis à Lausanne, où il tomba malade et où il fut soigné avec dévouement par sa femme, Marinette Guarneri, artiste-peintre. L'état de sa santé s'étant aggravé, il s'était rendu, il y a quelques mois, dans une clinique de Sierre.

CANTON DE VAUD

PRIX LITTÉRAIRES INTERNATIONAUX CHARLES VEILLON POUR UN ROMAN DE LANGUES FRANÇAISE, ITALIENNE ET ALLEMANDE

Le concours littéraire aux prix internationaux Charles-Veillon 1964 (décernés en 1965), dotés de 5.000 F suisses chacun est ouvert depuis juin 1964. Les auteurs, de quelque nationalité qu'ils soient, peuvent présenter un ou deux romans en langues française, italienne ou allemande et demander les conditions de participation ou toutes indications utiles au prix Charles-Veillon, av. d'Ouchy, 29 c, Lausanne (Suisse). Le 28 février 1965 est la date limite d'inscription et de participation. Le jury de langue française est présidé par M. André Chamson, de l'Académie française.

REARMEMENT MORAL

Le « Réarmement moral » communique notamment : « La Tribune de Caux », dans son numéro 3, annonce que 34.603 personnes ont signé l'appel au Conseil d'Etat vaudois, demandant à celui-ci de reconnaître « la pure utilité publique » de la Fondation pour le Réarmement moral et de renoncer à son intention de

taxer les dons faits par des ressortissants du canton à cette institution, dont le siège est à Caux.

Cet appel a recueilli le plus grand nombre de signatures jamais atteint dans le canton. Parmi les signataires, on compte 141 syndics.

Le même journal annonce que 81 membres de l'assemblée fédérale, ainsi que les anciens conseillers fédéraux, Celio et Petitpierre, ont également fait parvenir au Conseil d'Etat vaudois un appel dans lequel ils soulignent que les « conséquences psychologiques » des mesures envisagées par le Conseil d'Etat « seraient aussi graves, en Suisse comme à l'étranger, que ses conséquences d'ordre financier. A elle seule, la nouvelle des intentions exprimées par le Conseil d'Etat a fait naître en nombre de pays l'idée que le Gouvernement suisse a modifié son attitude à l'égard du Réarmement moral. Il arrive souvent, en effet, qu'à l'étranger on ne distingue pas entre le Gouvernement de la Suisse et celui du canton ».

EXPOSITION NATIONALE : CLOTURE

L'exposition nationale suisse de Lausanne 1964, ouverte le 30 avril, a fermé ses portes après avoir accueilli près de 12 millions de visiteurs en 179 jours. En fait, pour ceux qui ont voulu la fêter joyeusement une dernière fois, elle s'est terminée au matin du 26 octobre, et non le 25...

La cérémonie solennelle de clôture s'est déroulée à Vidy. Elle avait été précédée, au théâtre-expo, de l'audition de la « Cantate de l'exposition », de Heinrich Sutermeister, interprétée par le chœur de la radio romande et l'orchestre de chambre de Lausanne.

Peu avant 19 heures, trois corps de musique partis des entrées principales, conduisirent une foule nombreuse sur l'esplanade des cantons et des communes, où les officiels — parmi lesquels le Conseil d'Etat vaudois et la municipalité de Lausanne « in corpore » — se rendirent également en cortège. C'est là qu'eut lieu la manifestation de clôture. Elle fut ouverte par la « marche de l'exposition », de Hans Haug, suivie d'une cérémonie religieuse œcuménique, au cours de laquelle Mgr Jacques Haas s'exprima au nom des Eglises protestantes, de l'Eglise catholique-chrétienne et de l'Eglise catholique-romaine.

Quatre allocutions, agrémentées de chants de l'Union des sociétés folkloriques de Lausanne, furent prononcées par MM. Despland, Chevallaz, Guisan et Schaffner.

Le cantique suisse entonné par toute l'assistance a mis un terme à cet adieu émouvant, à une belle fête qui, durant six mois, a réuni tout le peuple suisse. Alors que les cloches du sanctuaire sonnaient, la foule se dispersa pour une dernière promenade, qui se prolongea jusque tard dans la nuit, dans l'expo.

C'est une page de notre histoire qui se tourne. Malgré quelques points noirs, cette 6^e Exposition nationale aura été une grande réussite, une très belle réalisation, qui a suscité la joie et l'enthousiasme des visiteurs

suisses et étrangers. Elle laissera un vide dans le pays et, à Lausanne en particulier, un sentiment d'ennui. C'est avec regret, avec tristesse, que l'on verra maintenant disparaître les créations de Vidy. L'atmosphère était mélancolique et nostalgique, quand bien même cette clôture fut accueillie avec soulagement par ceux qui furent à la tâche pendant six mois. En espérant que cette exposition portera des fruits et laissera des enseignements durables, chacun lui dit adieu..., et merci.

PROJET DE RACHAT A L'EXPOSITION DE LAUSANNE

La Municipalité de Lausanne, par la voix de MM. G. A. Chevallaz, Syndic, A. Bussey, Directeur des Finances, a exposé à la presse lausannoise ce que la ville projette de racheter à l'Exposition nationale et ce qu'elle compte faire de certains terrains. Les terrains de Vidy redeviendront une zone de verdure, avec terrains de sport, de délassément et camping; certains bâtiments pourront être rachetés, ainsi le théâtre, qui serait transféré sur un terrain plus stable, à la Bourdonnette, embryon d'un centre de la culture, ainsi le jardin des enfants, créé par Nestlé; la place de pique-nique, le relais, sera maintenue; le toit du secteur des échanges pourrait servir de couvert pour les sportifs; la cave vaudoise serait utilisée par les campeurs; un centre médico-sportif serait créé derrière le pavillon des P.T.T. Le centre hôtelier subsistera sur un terrain récupéré sur le lac, donc propriété de l'Etat de Vaud; le pavillon de la bière abriterait des vestiaires et des douches pour les sportifs.

Quant aux monuments, on envisage le rachat de la place de granit de la fontaine de cuivre du sculpteur Gisiger, de la croix de mélèze de la voie suisse. Tout cela est à l'étude et fera l'objet de demandes de crédits au Conseil communal. Bien entendu, la ville reprendra les canalisations d'eau, les égouts creusés par l'Exposition.

Enfin, MM. Chevallaz et Bussey ont parlé du projet de transfert au Chalet-à-Gobet des Ecoles d'infanterie motorisée. Ce danger paraît écarté.

Au mois de septembre, le Colonel Frick, Chef de l'Instruction, a annoncé à la Municipalité de Lausanne qu'il allait transférer, de Bière à Lausanne, les Ecoles d'infanterie motorisée, en attendant l'aménagement des terrains de Drognens (Fribourg) en 1970. A la suite des opinions exprimées par la presse, le Colonel Frick a informé la Municipalité qu'il suspendrait son ordre de transfert, qu'il reprendrait contact avec la ville.

La ville de Lausanne tient à maintenir l'intégrité du Jorat, de ses bois, de ses chemins, incapables d'ailleurs de supporter un trafic motorisé lourd.

UN PRIX A HENRY BRANDT

L'Association de la presse cinématographique suisse a tenu son Assemblée générale à Lausanne, sous la présidence de

M. René Dasen. Elle a décerné pour la première fois un prix de la critique au meilleur film de l'année. Le lauréat est le cinéaste neuchâtelois Henry Brandt, pour l'ensemble des cinq films qu'il a réalisés pour l'Exposition nationale, et qui sont présentés dans le secteur « La Suisse s'interroge ». La dédicace précise que ce prix lui est attribué parce que « il suscite une prise de conscience des problèmes de la Suisse d'aujourd'hui par le moyen de diverses techniques parfaitement maîtrisées ». Après la séance, trois films suisses ont été projetés: « Sarahande et variations », court métrage d'animation de Gilbert Vuillème, de Fleurier, dont c'était la première présentation publique, « A fleur d'eau » et « Siamo italiani », court et longs métrages de A. J. Seiler, Rob Gnant et June Kovach (Zurich). Ce dernier film traite du problème des travailleurs italiens en Suisse.

CANTON DE ZURICH

LE SPORT SUISSE EN DEUIL

† HUGO KOBLET

Hugo Koblet était né le 21 mars 1925 à Zurich. Il perdit son père alors qu'il avait neuf ans. Il commença à courir en 1943 et gagna en 1944 le tour du lac des Quatre Cantons en classe junior. Il devint professionnel en 1946. Il a connu des heures de gloire de 1950 à 1955, en gagnant le giro d'Italia, le tour de Suisse (deux fois) et le tour de France. Il se retira en 1958 et résida au Venezuela jusqu'en 1961.

Ses victoires: tour de Suisse 1950, 1953 et 1955, giro d'Italia 1950 (premier des étrangers), tour de France 1951, tour de Normandie 1953.

Champion suisse poursuite: amateur 1945, professionnel 1947 à 1954.

Champion suisse route, 1955.

Champion suisse course à Zurich, 1952 et 1954.

Tour du Tessin: 1955.

Grand prix de Zurich: 1950, 1951 et 1954.

Grand prix de Genève, 1954.

Grand prix des nations, 1951.

Course des six jours: Chicago et New-York (avec Diggelmann) 1948, Hanovre, 1950, Dortmund et Francfort 1952, Francfort et Bruxelles 1953, Zurich 1954, Dortmund 1955, toutes ces courses avec Armin von Bueren.

Championnat d'Europe à l'américaine: 1952 et 1953 avec von Bueren.

† GOTTFRIED KOTTMANN
(MEDAILLE DE BRONZE A TOKYO)

Le corps de Gottfried Kottmann, qui s'est noyé dans le Rhin, a été retrouvé à environ 120 mètres de l'en-

droit d'où il est tombé, et à une profondeur d'environ deux mètres.

La police cantonale zuricoise a donné une conférence de presse au sujet de ce tragique accident.

Après une entente intervenue avec le commandement du 4^e corps d'armée, les polices cantonale et communale zuricoises ont envoyé des hommes-grenouilles chargés de faire une démonstration de minage d'un pont. Parmi eux se trouvait Gottfried Kottmann. Les quatre hommes se sont embarqués à Ellikon-am-Rhein. Après un certain parcours, ils devaient remonter le fleuve à la nage. Kottmann était en tête. Soudain, après avoir parcouru 500 mètres environ, il enleva son masque et appela au secours. Le second nageur put l'atteindre et le retenir un instant, mais le poids de l'équipement entraîna les deux hommes sous l'eau. Kottmann ne semble pas avoir réagi. Une deuxième tentative fut aussi inutile, et Kottmann disparut. Les hommes-grenouilles tentèrent une action de sauvetage, mais l'obscurité devait bientôt les faire abandonner. Ils reprirent au matin et purent alors découvrir le corps.

Le major W. Frueh, commandant de la police cantonale, parla d'abord du travail dangereux, et souvent peu agréable, qui incombe à la police des eaux. La tâche confiée aux quatre hommes-grenouilles n'avait pas un caractère d'exceptionnelle difficulté. La basse température de l'eau ne doit jouer aucun rôle pour des hommes-grenouilles bien entraînés, et Kottmann était connu comme un nageur de valeur. Kottmann, dès son entrée à la police, s'avéra un bon élément, et ses succès sportifs n'en avaient pas fait une « vedette ». « Nous avons perdu avec lui un bon camarade », dit pour terminer le major Frueh.

ZURICH ACHETE LE LABORATOIRE DES JEUNES

Le Conseil d'Etat zuricois a demandé au grand Conseil d'accorder un crédit de 130.000 F pour l'achat du laboratoire des jeunes de l'Exposition nationale suisse.

PRIX ARTISTIQUE DE LA VILLE DE ZURICH A TEO OTTO

Le Conseil de Ville de Zurich a décidé d'accorder le prix artistique de Zurich, pour 1964, au décorateur de théâtre Teo Otto. Ce prix, d'une valeur de 12.000 F, lui sera remis le 13 décembre 1964, au cours d'une cérémonie à La Tonhalle.

MICHEL SIMON A ZURICH

Michel Simon est venu assister à Zurich à la première suisse du film « Le train », coproduction franco-américaine. Descendu au grand hôtel Dolder, le grand acteur suisse a parlé de manière plaisante de sa carrière et des films dits de la « nouvelle vague ».

Le film « Le train » relate un fait authentique, qui s'est déroulé durant la dernière guerre, au cours duquel des résistants, aidés par des cheminots, ont empêché le départ pour l'Allemagne d'œuvres d'art. Michel Simon joue le rôle du « papa boule », qui, en tant que conducteur de locomotive, a saboté sa machine et a perdu la vie à la suite de son acte héroïque.

Enfin, la direction du Sihltalbahnhof a autorisé Michel Simon à piloter une de ses anciennes locomotives, ce qui a causé un grand plaisir à l'acteur.

L'ACHAT DES FUSEES « BLOODHOUND » PAR LA SUISSE EN GRANDE-BRETAGNE

On peut lire, dans la revue « Der schweizer Soldat », qu'il n'a pas encore été établi si la Suisse et la Suède ont payé trop cher les fusées anti-aériennes « Bloodhound » qu'elles ont achetées en Grande-Bretagne. L'enquête ouverte dans cette affaire est encore en cours. S'il en ressortait — ce qui n'est pas très probable — que la Suisse a, elle aussi, payé des prix exagérés, le Département militaire fédéral n'hésiterait pas à faire valoir des exigences dont l'examen a été garanti en principe par le premier ministre britannique.

En rapport avec l'affaire des « Bloodhounds » on rappelle que les Chambres fédérales, dans leur session de décembre 1961, ont approuvé une proposition du Conseil fédéral visant au renforcement de notre défense anti-aérienne terrestre.

Cette proposition englobait d'une part l'acquisition de 25 batteries du canon jumelé de moyen calibre 35 mm « Oerlikon », pour laquelle un crédit de 150 millions de francs avait été voté, et d'autre part, l'acquisition de deux sections d'armes anti-aériennes téléguidées à deux batteries, du type « Bloodhound mk.II », d'un montant total de 300 millions de francs.

Dans le cas des armes téléguidées « Bloodhound mk.II », les accords ont été passés avec la British Aircraft Corporation. Le contrat prévoyait que la livraison du matériel commencerait en hiver 1963-1964, afin que l'on puisse commencer l'instruction de base des recrues avec la deuxième école de recrues de l'année 1964. Cet arrangement a été respecté par le consortium de fabricants britannique. En juillet dernier, l'armée a pu prendre possession de la première unité de feu « Bloodhound ».

Puis, récemment, l'on apprit que le gouvernement britannique s'était vu contraint d'instituer une commission d'enquête chargée de vérifier si, lors de son acquisition d'armes guidées « Bloodhound », le ministère britannique de l'aviation n'avait pas payé un prix fortement exagéré. Cette information incita les autorités suisses à faire immédiatement élucider par notre représentant en Grande-Bretagne si ces prix surfaits atteignaient seulement l'acheteur britannique, ou, si éventuellement, la Suisse se trouvait également atteinte. Le Conseil fédéral constata en juin que le résultat de l'enquête menée par la commission britannique n'était pas encore connu, de sorte que l'on ne pouvait encore por-

ter un jugement définitif. Cependant, il est de fait que les contrats suisses n'ont pas été passés, comme ce fut le cas pour les acheteurs britanniques, avec la firme Ferranti Ltd., mais avec la British Aircraft Corporation, en tant qu'entreprise générale.

En second lieu, il faut constater que la Suisse a acquis le type d'armes guidées « Bloodhound mk.II », alors que les gains exagérés, qui font l'objet de la critique, ont été réalisés sur le « Bloodhound mk.I », modèle antérieur à celui que nous avons acquis.

Jusqu'ici, rien ne permet d'affirmer que, par son contrat avec la Suisse, la firme britannique ait réalisé des gains exagérés. Le Conseil fédéral continuera cependant à suivre l'affaire de près.

Le 28 juillet 1964, le rapport de la commission britannique d'enquête a été publié en Grande-Bretagne. Il en ressort en effet que le ministère britannique de l'aviation a acheté de la firme Ferranti Ltd pour la Grande-Bretagne des fusées « Bloodhound » à un prix gravement surfaît. Dès avant la publication du résultat de l'enquête de la commission, le Premier Ministre de Grande-Bretagne avait déclaré devant le Parlement que le Gouvernement britannique était prêt, en principe, à examiner avec bienveillance une éventuelle demande des Gouvernements suisse et suédois de remboursement d'un excédent de prix.

JOURNEE DE LA PRESSE SUISSE

L'Assemblée générale de l'Association de la presse suisse s'est déroulée cette année à Zurich, ce qui ne s'était plus produit depuis quinze ans. L'Assemblée générale ordinaire s'est déroulée au « Rathaus » : on notait une forte participation de la Suisse romande. Cette Assemblée a été suivie d'une réception et d'une excursion.

Le Président central, M. Paul Ackermann, de Zurich, a prononcé l'allocution d'ouverture et salua, en particulier, les représentants des autorités cantonales et municipales zuricoises, des Associations d'écrivains et d'éditeurs, de la presse technique et étrangère, de la radio et de la télévision et du Service de presse du Département politique fédéral.

Le conseiller national Hans Oprecht, de Zurich, a transmis le salut de la Société suisse de radiodiffusion et télévision et de la Société anonyme pour la télévision publicitaire. Il devait souligner à cette occasion qu'il est non seulement essentiel d'établir des relations institutionnelles entre la presse et la radio, mais également une véritable collaboration. La S.S.R. et la télévision sont au service de l'information comme la presse. Mais la S.S.R. et la télévision n'ont pas à prendre position par des commentaires politiques, qui est une tâche particulière revenant à la presse.

Après un exposé du Vice-Président, M. René Langel, de Lausanne, le rapport annuel du Président central a été approuvé par acclamations, ainsi que les nouveaux statuts. Leur nouvelle rédaction fait suite, surtout, à l'intention manifestée à l'Assemblée générale de l'année dernière, à Fribourg,

de ne tenir que tous les deux ans une Assemblée générale, mais en revanche, chaque année, une Assemblée des délégués.

D'autre part, la double appartenance des journalistes libres professionnels, en tant que membres de plein droit, de l'Association et d'une Section spéciale, provoquait certaines difficultés qui, maintenant, a estimé la majorité de l'Assemblée générale, sont résolues.

A la séance du matin, le Président de l'Association zuricoise de la presse, M. Rudolf Humbel, Rédacteur, avait souhaité, au nom de ses collègues, la bienvenue à l'Assemblée générale. Puis, ce fut le tour du Président du Conseil d'Etat, M. Ernst Brugger, de transmettre le salut du Gouvernement zuricois.

Le projet de convention collective du 16 juin 1964, passée entre l'Union romande de journaux et l'Association de la presse suisse, a provoqué une discussion. Les journalistes romands, travaillant pour les journaux rattachés à l'Union, ont manifesté, plus particulièrement, leur intérêt pour cette question. M. Edouard Desaulles, chef de service à l'A.T.S., a souligné la nécessité d'une unité de toutes les parties intéressées du pays au sein de l'Association de la presse suisse, ainsi que le fait que le contrat romand ne pouvait être qu'un point de départ. M. Desaulles a en outre relevé que les traitements des rédacteurs de l'Agence accusaient un fort retard. A la question posée par le Président central demandant si le travail accompli en plusieurs années pouvait être, dans ses grandes lignes, approuvé, l'Assemblée répondit affirmativement, à la quasi-unanimité et quelques rares exceptions, le Comité central est ainsi autorisé à signer l'accord.

Un large débat fut ensuite consacré au projet de convention sur la formation professionnelle des journalistes. Plusieurs interventions aboutirent au dépôt d'une motion demandant l'ajournement. L'Assemblée générale décida, à une faible majorité, de traiter immédiatement ce point, puis, après discussion, par 82 voix contre 29, elle approuva le règlement. Celui-ci entrera en vigueur aussitôt après sa signature, assurée par l'Association de la presse suisse et l'Union romande de journaux.

Le Président central, M. Paul Ackermann, fit ensuite un exposé détaillé sur la révision de l'accord de Baden.

L'exposé du Président Ackermann a été complété par les explications du Vice-Président Langel et M. A. Messerli, Zurich, représentant les journalistes libres au Comité central de l'Association de la presse suisse. Tous ces exposés reflétaient la désagréable constatation relative au déroulement actuel des négociations avec les éditeurs. La déception causée par l'attitude de ces derniers s'est également clairement manifestée au cours de la discussion, notamment au sujet de l'étrange exigence du partenaire, qui demande que la révision (adaptation au renchérissement) soit liée avec une révision du registre professionnel paritaire. Il a été également constaté entre autres que le contrat général de travail (accord de Baden) est aussi valable pour les Agences de presse et pour la presse tessinoise.

(Suite page 30).

BON DE REDUCTION à adresser sans engagement à

PERRIN

53, rue de la Fédération, Paris, XV* - SEG. 84-03

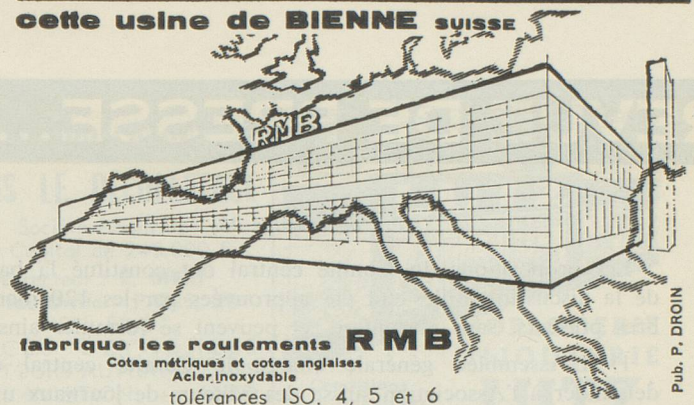
DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES

Groupage routier de Mobiliers toute la France

Prière de m'adresser gratuitement votre devis pour mon déménagement de Etg à Etg suivant liste jointe.

Votre Inspecteur peut me rendre visite le à .. h.
Nom et adresse Tél.

cette usine de BIENNE suisse



fabrique les roulements **RMB**

Cotes métriques et cotes anglaises
Acier, Inoxydable

tolérances ISO. 4, 5 et 6

RMB ROULEMENTS MINIATURES S.A. BIENNE SUISSE

Représentant William BAEHNI, 147, rue Armand-Silvestre,
COURBEVOIE, Seine, Def. 46.54.

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER
(TUILERIES - PL. VENDOME)

Le rendez-vous
des touristes et des
hommes d'affaires suisses

Tél. : Télégr. :
OPE. 28-45 OXFORTEL

MIROITERIE VITRERIE

Installation sécurit

E. GENINASCA

89, avenue P.-Brossolette, 89
MONTRouGE (Seine)

ALESia 16-12 et 99-25



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE
DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS
VITRERIE

38, rue François-1^{er}
Paris-8^e

COUVERTURE-PLOMBERIE Installations sanitaires

Louis MAGNENAT

Ateliers :

19, passage Foubert

Bureaux :

4 bis, rue des Peupliers

Téléph. : GOBelins 22-12
N° d'Ent. 333.75.113.0065
R.M. Seine 5896.63.75
C.C. Postaux 7220-10

Le MONTE-CARLO

9, Av. de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

Menus à F 7.— et 9,50
vin et service compris

SALLES pour BANQUETS

ROTISSERIE

A. Tobler, Dir.

Pour vos Réunions... Conférences... Expositions...

Pour vos Repas d'Affaires... ou Fêtes de Famille



adressez-vous en toute confiance au

GRAND HOTEL & RESTAURANT DU PAVILLON

36-38, rue de l'Echiquier, PARIS-X^e

(Boulevard et métro Bonne-Nouvelle)

PRO. 17-15



Salons particuliers et salles de banquets de 10 à 200 couverts

Devis sur demande

(Suite de la page 28)

Les propositions du Comité central ont constitué la base de la discussion. Elles ont été approuvées par les 120 membres présents, sans abstention, et peuvent se formuler ainsi :

1) L'Assemblée générale charge le Comité central de demander à l'Association suisse des éditeurs de journaux une augmentation d'au moins 15 % du salaire minimum contractuel dès le 1^{er} janvier 1965. L'Assemblée générale constate à ce propos qu'une telle augmentation permettrait seulement de compenser le renchérissement intervenu depuis la dernière révision de l'accord de Baden.

2) L'Assemblée générale repousse fermement une réglementation spéciale contractuelle pour les membres de l'A.P.S., qui travaillent dans des périodiques ou des hebdomadaires illustrés.

3) L'Assemblée générale rejette toute idée de vouloir lier la révision de l'accord de Baden à une modification de la convention sur le registre professionnel paritaire.

4) En tant qu'allocation de renchérissement, pour l'année 1964, pour les rédacteurs à salaire minimum et qui n'ont pas obtenu d'augmentation depuis la dernière révision, un dédommagement forfaitaire de 10 % doit leur être accordé.

5) Pour les journalistes libres, un dédommagement forfaitaire de 10 % de leurs honoraires doit leur être accordé comme compensation au renchérissement.

6) Les salaires des rédacteurs, qui se situent en-dessus des taux minimum de l'accord de Baden et qui, depuis la dernière révision de l'accord, n'ont pas été augmentés d'au moins 10 %, doivent être relevés au moins dans cette proportion.

7) Si l'on ne devait pas parvenir d'ici le 31 décembre 1964 à une entente avec l'Association suisse des éditeurs de journaux au sujet de la révision de l'accord de Baden, le Comité central de l'A.P.S. est autorisé à dénoncer l'accord.

L'Assemblée a également approuvé un projet d'accord concernant les relations entre les journalistes libres R.P. et les Rédactions, de même que les comptes et une demande émanant des milieux de la Section zuricoise demandant au Comité central de bien vouloir examiner comment une nouvelle Agence de photos pour la presse, servant l'ensemble des intérêts suisses, pourrait être prise en main par la presse elle-même.

A l'issue de près de six heures de débats, ont été élus au Comité central les Présidents de Sections MM. Francis Gaudard, journaliste à Neuchâtel, et Giorgio Calastri, Rédacteur du « *Dovere* », à Bellinzone. Ils y remplaceront les membres démissionnaires MM. Jean-Claude Duvanel, Neuchâtel, et Armand Libotte, Rédacteur à Lugano ; pour remplacer le Président central sortant de charge, l'Assemblée a élu par acclamations l'actuel Vice-Président, M. René Langel, Rédacteur à la « *Tribune de Lausanne* ».

Salut mes copains

Bonjour Mesdames mes amies

Je vous salue à tous

et à toutes d'être heureux

et une nouvelle année

en pleine forme

... dans le vent

VICTOR BAGGI

38, rue d'Amsterdam - Paris

RETRAITE FRANÇAISE

POUR LES SUISSES AYANT TRAVAILLÉ EN FRANCE

Une retraite française (complémentaire de celle de la Sécurité Sociale) absolument gratuite, donc sans rachat, ni versement, peut être obtenue par les citoyens suisses ayant travaillé en France, dans une société française ou étrangère.

Pour les Cadres (Ingénieur, Chef-Comptable, Représentant, Président-Directeur de Sté A., Gérant minoritaire de S.A.R.L.) : Cette retraite valide gratuitement toutes les années d'activité en France antérieures à 1947.

Pour les salariés non Cadres : Cette retraite valide gratuitement toutes les années d'activité en France antérieures à 1962.

Les personnes qui pensent avoir droit à ces retraites peuvent s'adresser, sans aucun engagement de leur part, à un spécialiste de ces questions : M. Sicaud, 45, rue Gambetta, à Pontoise (S.-et-O.). Ecrire en indiquant les employeurs successifs et les périodes d'emploi.